

Membres en exercice	27
Membres présents	22
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	
Abstention	2

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/15 Objet: Taux des taxes communales 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2023

Présents: Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Elian GOMEZ, Noura HABIB CHORFA, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Kévin LABORDE, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON.

Absents ayant donné procuration: Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Morgan MARION a donné pouvoir à Céline DUBOIS

Absents Excusés : Christophe ERMOLENKO, Lucyle MORGAN, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Kévin LABORDE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'article 1639 du code général des impôts,

Pour l'année 2023, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de fiscalité locale comme suit :

Taxe d'habitation: 11.56 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 % (part TFPB du département 21.45%)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.96 %

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20230327-202315-DE Date de télétransmission : 29/03/2023 Date de réception préfecture : 29/03/2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation: 11.56 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 % (part TFPB du département 21.45%)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49.96 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le Maire,

Fabrice SOLANS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application télérecours citoyens sur le site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20230327-202315-DE Date de télétransmission : 29/03/2023 Date de réception préfecture : 29/03/2023



Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20230327-202315-DE Date de télétransmission : 29/03/2023 Date de réception préfecture : 29/03/2023 MINISTÈRE **DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS** Liberté Égalité Fraternité

COMMUNE:

336 VILLENEUVE LES BEZIERS

ARRONDISSEMENT:

34 BEZIERS

TRÉSORERIE OU SGC : SGC BITERROIS

N° 1259 COM (1)

**TAUX** 

**FDL** 2023

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	7 793 813	42,04	122.07	8 368 000	3 517 907	42,04	3517907,
Taxe foncière non bâties (TFNB)	167 050	49,96	205,61	187 500	93 675	49,96	93 675
Taxe d'habitation (TH)	510 388	11,56	60,93	911 897	105 415	11,56	105 415
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Constitution for the design of the spiness (c. 2)				Total	3 716 997	1	
Тахе	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des taux par variation propo	ationnelle • il n'est pas	nécessaire de rempli	r cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence ou	de variation différencié	e.
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle  (6 décimales)  8			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déter de manière proportio	minés Si la diminui des taux a é	tion sans lien eté décidée en 2023,
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une		400
Taxe foncière non bâties (TFNB)					variation différenciée	doit	
Taxe d'habitation (TH)	3 7	716 997			obligatoirement être	votée.	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référe	nce (total colonne 5)					

### II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			743 467	0	0	-1 425 413	- 681 946

MONTPELLIER

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023						
Produits attendus des ressources à taux voté	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale		
(col. 7)		(col. 11)		2023		
3716 997		- 681 946		3 035 051		

Le 08 MARS 2023 Pour la Direction des Finances publiques, LAURENT GUILLON DIRECTEUR DEP. DES FINANCES **PUBLIQUES** 

Le Le Pour la Préfecture,

Accusé de réception en préfecture 034-213403363-20230327-202315-D Date de télétransmission - 29/03/202 Date de réception préfecture v29/03/

MINISTÈRE DE L'ACTION **ET DES COMPTES PUBLICS** 

Liberté

COMMUNE:

IV INCODMATIONS COMPLÉMENTAIRES

336 VILLENEUVE LES BEZIERS

ARRONDISSEMENT:

34 BEZIERS

TRÉSORERIE OU SGC SGC BITERROIS

N° 1259 COM (2) **TAUX** 

FDL

2023

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

TV - INFORMATIONS COMPLEMENTAINES					
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES	3. PRODUITS DES IFER		
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	2 970	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	o. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		2 003 881	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)			Taxe foncière non bâtie :		
d. Locaux industriels	725 178	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	axe foncière non bâtie 8 540		24 085	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV	a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :	Cotisation foncière des entreprises :			Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire >>>		4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	546 626	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	365 271	c. Coefficient correcteur	0,644872
d. Autres allocations				1	

•	ć1 ć1	AFRITC	LITH CC	ALLMOTE	DES TAUX
h i	+1+n	MENIS	111111111111111111111111111111111111111	AU VOIE	DEP LAUY

#### 6.1. TAUX PLAFONDS

b. ...les

Taxes	Taux moyens de 2 au niv		Taux plafonds	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023	Taux moyens pondérés des taxes f au niveau : a. National	>>>
	national 11	départemental 12	13	14 (col.	(col. 13 - col. 14) 15	b. Communal	>>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,86	124,65	2,58000	122,07	Taux maximum :	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	83,52	208,80	3,19000	205,61	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,49	73,73	12,80000	60,93	b. Taux maximum de la majoration	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>

>>>

>>>

#### 6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée

taux	précédemment	diminués	sans	lien	ont été	augmenté
	P					_

ux à ne	au niveau :
asser	a. National
2023 col. 14)	b. Communal
j	Taury — avimu
122,07	Taux maxim
20E 64	a. Taux comn

a <del>r la commu</del>	mautó
9te urbaine	ou de
/03/2023	
. 29/03/2023	
29/03/2023 1 <b>UE</b>	34,41

Taux de CFE perçue en 2022 pa d'agglomérafignsé pa écommuna communes a vante diste posten: 29 la fiscalité professionnelle unique

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE